

FAUNALIS
3, Les Hautes Landes
44680 SAINT MARS DE COUTAIS

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 17 juin 2020

Le 17 juin 2020 à 17h30, les fondateurs de l'association **FAUNALIS** se sont réunis en assemblée générale constitutive au siège de l'association 3, Les Hautes Landes 44680 SAINT MARS DE COUTAIS.

Sont Présents :

Mme JOCHAUD Laetitia, 3 Les Hautes Landes 44680 SAINT MARS DE COUTAIS
Mme CLOPEAU Sarah, Les 3 Moineaux 44680 SAINTE PAZANNE
Mme BAZIN Anne-Julie, 31 rue de la Bride à Mains 44680 CHAUMES EN RETZ

L'assemblée générale désigne Laetitia JOCHAUD en qualité de présidente de séance et Sarah CLOPEAU en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du bureau ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Lors de ce débat sont définis le prix des adhésions, les principales actions et la ligne de conduite de l'association.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du bureau

Mme JOCHAUD Laetitia, nationalité française, 3 Les Hautes Landes 44680 SAINT MARS DE COUTAIS, soigneuse animalière en tant que Présidente

LJ ASB SC

Mme BAZIN Anne-Julie, nationalité française, 31 rue de la Bride à Mains 44680 CHAUMES EN RETZ, chargée d'étude environnement/conseillère patrimoniale, en tant que Trésorière

Mme CLOPEAU Sarah, nationalité française, Les 3 Moineaux 44680 SAINTE PAZANNE, soigneuse animalière, en tant que Secrétaire

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

La cotisation annuelle fixée par l'assemblée est de 20 euros. Ce montant pourra être différent suivant certaines conditions précisées dans le règlement intérieur.

L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à Mme BAZIN Anne-Julie aux fins d'effectuer les démarches nécessaires de constitution de l'association.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, signé par tous les membres.

A SAINT MARS DE COUTAIS, le 17 juin 2020

Signatures

Laetitia JOCHAUD
Présidente



Anne-Julie BAZIN
Trésorière



Sarah CLOPEAU
Secrétaire

